



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU TRIBUNAL CANTONAL État de Vaud

Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal

L'audience d'appel dans l'affaire dite « Mike Ben Peter » aura lieu du 1er au 3 juillet 2024 à Renens

La Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal tiendra son audience dans l'affaire dite « Mike Ben Peter » (PE18.004238) du lundi 1er juillet 2024 à 9 heures au mercredi 3 juillet 2024. La lecture du jugement est prévue le lundi 8 juillet 2024 à 14 heures.

Ce procès aura lieu à la Salle d'audience cantonale, avenue de Longemalle 1, à Renens. Les débats débuteront en principe à 9 heures, chaque matin. L'heure de reprise en cours de journée, ainsi que d'éventuels changements d'horaires seront communiqués avant chaque suspension d'audience. La lecture du jugement est prévue le lundi 8 juillet 2024 à 14 heures.

En raison du nombre important de parties et de médias attendus au procès, les places disponibles pour le public seront limitées et attribuées par ordre d'arrivée. Le public intéressé est ainsi invité à se présenter chaque jour sur place avec environ une heure d'avance, afin que les contrôles de sécurité et d'identité puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Une contremarque, valable pour une journée d'audience, sera alors remise aux personnes autorisées à entrer dans la salle ce jour-là.

En outre, il est rappelé que, conformément à l'article 71 CPP (Code de procédure pénale, RS 312.0), les enregistrements audio et vidéo sont interdits à l'intérieur de la salle d'audience, ainsi que dans tout le bâtiment du tribunal (notamment dans le hall d'entrée). L'usage des téléphones portables, ordinateurs et autres appareils électroniques est également interdit dans la salle d'audience, la seule exception à cet égard concernant les représentants des médias, sous réserve que le bon déroulement de l'audience ne soit pas perturbé.

Pour rappel, le jugement de première instance avait été rendu le 22 juin 2023 par le Tribunal correctionnel de l'arrondissement de Lausanne. Un appel ayant été déposé contre cette décision, le dossier a ensuite été transmis au Tribunal cantonal vaudois.

S'agissant d'un dossier judiciaire en cours, aucune autre information ne sera communiquée.

Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal

Lausanne, le 10 juin 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

OJV, Liliane Beuggert, responsable de communication, [presse.ojv\(at\)vd.ch](mailto:presse.ojv(at)vd.ch)